Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 004-210401402-20260708-382026-DE

MAIRIE DES OMERGUES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE **N°38/2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le huit juillet à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.
Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, BRAME Noémie, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BOREL Yves, CHESNEAU Benjamin, MARHUENDA Thierry.
Absents excusés : Mesdames MONCHIETTO Denise, DETOEUF Diane et Monsieur FOLCHER Max.
Procurations : Madame MONCHEITTO Denise à Madame KATSANOUNIS Carole.
Secrétaire de séance : Madame COSTE Sylvie
Convocation du 03/07/2026
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8

OBJET : APPROBATION OFFRE DE SERVICES DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET l'ASSAINISSMENT DE IT 04 : ACCOMPAGNEMENT AUX DECLARATIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SISPEA)

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un agent de la DDT s'occupait les années précédentes des rapports sur la qualité et le service de l'eau et de l'assainissement et des déclarations réglementaires relatives à l'eau potable et à l'assainissement.
L'État n'assurant plus ce service, c'est maintenant aux communes de le faire. IT 04, qui est une association gérée par les collectivités locales du département, propose aux communes de s'en occuper moyennant une rétribution de 615 €HT pour la mission de base, avec éventuellement une vacation complémentaire de 250 €HT si la commune a des dossiers complexes, et une option d'un montant de 400 €HT en cas de déplacement sur site pour récupérer les données et autres documents.
Monsieur le Maire précise que pour notre commune la mission de base sera probablement suffisante et que l'accord de la commune sera nécessaire pour les missions complémentaires.

Il propose aux conseillers d'accepter l'offre d'IT 04 pour un montant maximum de 1265 € afin de ne pas avoir à délibérer de nouveau si une ou les deux missions complémentaires se révélaient nécessaires.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'offre de services dans le domaine de l'eau et l'assainissement de IT 04 présentée ci-dessus ;
- valide la proposition d'IT 04, pour un montant maximum de 1 265.00 €HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, LES OMERGUES le 17 juillet 2026,
Le Maire,
Alain COSTE

La secrétaire
Sylvie COSTE